



Compte rendu du conseil municipal du 17 novembre 2011

Présents : ADELL JM - BARDOU G – BEDOS D - BONVALET D – CAZENAVE M - ESTEBAN P - GOUTY M - GUILHAUMON JM – JAFFUEL C – MARTIN R - MARZA I - PIOCH JL – REVEL M

Absent excusé : MARTIN S procuration à BARDOU G

Absente : BERRETTE S

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter le compte rendu du conseil municipal du 6 octobre 2011, adopté à l'unanimité par tous les élus après une modification.

I Vote de la convention de la commune avec la sous-préfecture pour la dématérialisation des actes

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention avec la sous-préfecture pour la dématérialisation des actes (envoi arrêté, délibération par internet au lieu du courrier)...

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette convention.

II Choix du logiciel pour la dématérialisation des actes

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis de 2 sociétés pour le choix du logiciel pour la dématérialisation des actes : CDC FAST : 1 170 € ht et Magnus : 1 085 € ht...

Comme précisé lors du dernier conseil du 6 octobre 2011, l'entreprise CDC Fast bien qu'un peu plus chère offre une meilleure prestation (formation, assistance...). Monsieur le Maire propose au conseil de choisir cette société.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette proposition.

III Achat du logiciel MICROSOFT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis pour l'achat de logiciel MICROSOFT OFFICE 2010 FAMILLE ET PETITE ENTREPRISE pour les 5 ordinateurs de la mairie :

PLENISUD INFORMATIQUE : 1044.52 € ttc et POINTS COM : 1130.22 € ttc.

Le conseil municipal à l'unanimité choisit l'achat de ces logiciels à PLENISUD INFORMATIQUE.

IV Vente d'une habitation communale « rue du Potarouch »

Monsieur le Maire dit au qu'il a reçu une offre d'une personne intéressée par l'habitation rue du Potarouch pour un montant de 60 000 €, dont 5 000 € à l'agence immobilière PARCKIMMO. Il reviendra à la commune la somme de 55 000 € net. Le conseil municipal adopte cette proposition.

V Indemnité du receveur municipal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'indemnité du receveur municipal pour l'année 2011. Monsieur le Maire propose de voter cette indemnité à 100 %, soit un montant de 490.83 €.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette indemnité.

VI Régime indemnitaire du personnel pour l'année 2012

Monsieur le Maire présente le régime indemnitaire du personnel pour l'année 2012 et propose de reconduire celui de 2011, à savoir :

- une prime de fin d'année aux agents communaux, calculée sur la base d'un montant de référence déterminé par la fonction publique territoriale selon le grade des agents auquel on applique un coefficient. Le coefficient choisi est de 1.8 (coefficient maximum 8). La prime est attribuée selon 2 critères : 50 % sera fixe et incompressible et 50% sera calculée selon l'assiduité et compétence.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le régime indemnitaire pour l'année 2012.

VII Carte cadeau Auchan pour le Noël des agents communaux

Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler l'opération mise en place en 2009, à savoir l'intégration dans la prime de fin d'année 2011, la somme de 140 € sous forme de carte cadeau AUCHAN pour l'ensemble du personnel communal.

Le montant total de ces chèques-cadeaux est de 1 960 €.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette opération.

VIII Renouvellement de 2 emplois au service technique

Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler les 2 emplois au service technique. Il propose un contrat à 35 h d'une durée d'un an rémunéré au SMIC.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce renouvellement.

IX Cession de terrain à la commune

Monsieur le Maire dit au conseil municipal qu'il faut procéder à l'élargissement du Chemin des Mines et deux propriétaires ont donné leur accord pour céder une partie de leurs parcelles à la commune.

Un acte notarié sera établi pour l'acquisition de ces parcelles à l'euro symbolique. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal adopte cette cession à l'unanimité.

X DM N° 3 sur le budget de la commune

Monsieur le Maire propose au conseil de faire une décision modificative (DM) sur le budget de la commune pour régler la facture de remplacement des haut-parleurs pour la publication, endommagés par la foudre.

Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget 2011, il propose de retirer la somme de 5 000 € au projet « Réfection pont Chemin de Vailhan » qui ne sera pas réalisé en 2011 et d'affecter ce montant aux « Acquisitions ».

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette DM.

XI Questions diverses

1) Avoir sur facture eau 2011

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que suite à une erreur de relevé, il convient de faire un avoir à une personne sur la facture d'eau 2011. Le conseil municipal à l'unanimité adopte cet avoir.

2) Cession de terrain lotissement Saint-Alban

Monsieur le Maire dit au conseil que le Groupe Rambier Immobilier et l'Association syndicale du lotissement Le Clos Saint-Alban ont donné leur accord pour céder à l'euro symbolique à la commune des parcelles situées au lotissement le Clos Saint-Alban. Un acte notarié à la charge de la mairie sera établi.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette cession.

XII Informations

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la réunion concernant la révision du PLU aura lieu le jeudi 15 décembre à 18 h avec l'architecte.

Il propose au conseil municipal de faire le repas de fin d'année avec les employés communaux et enseignants le vendredi 16 décembre 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos à 19 h 30.